

COMMUNE DE CUCQ

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Présentée au cours de la séance de Conseil Municipal du 07 Avril 2024

Le compte administratif retranscrit l'activité de la commune lors de l'exercice budgétaire précédent. C'est donc un document qui retrace les activités municipales au travers des recettes et dépenses engagées par l'ordonnateur. Il doit être le strict reflet du compte de gestion, document qui retrace la tenue des comptes par le comptable public.

Les éléments du compte administratif sont présentés au travers des deux sections du budget : fonctionnement et investissement en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (mouvements de nature comptable).

Parce qu'il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité locale au cours d'une année, le compte administratif fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ce document budgétaire de résultat présente une traduction financière des orientations arbitrées par les élus.

Dès lors, le compte administratif de l'année 2024 fait ressortir les résultats, tels que présentés et résumés ci-après :

Compte Administratif principal 2023	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 783 433.58		1 214 484.34		2 997 917.92
Part affectée à l'Invest.		-580 000.00				- 580 000.00
Opérations de l'exercice	7 414 419.15	7 686 674.93	1 477 362.22	1 811 395.00	8 891 781.37	9 498 069.93
Totaux (hors restes à réaliser)	7 414 419.15	8 890 108.51	1 477 362.22	3 025 879.34	8 891 781.37	11 915 987.85
Résultats de clôture (hors Restes à Réaliser)		1 475 689.36		1 548 517.12		3 024 206.48
Restes à réaliser			519 517.31		519 517.31	
TOTAUX CUMULES (y compris restes à réaliser)	7 414 419.15	8 890 108.51	1 996 879.53	3 025 879.34	9 411 298.68	11 915 987.85
Résultats de clôture (y compris Restes à Réaliser)		1 475 689.36		1 028 999.81		2 504 419.17

La section de fonctionnement dégage une **capacité de financement** de 1 475 689.36 €.

(Pour mémoire 1 783 433.58 € en 2023)

La section d'investissement ressort quant à elle avec un excédent de clôture de 1 028 999.81 € intégrant les restes à réaliser (pour mémoire 529 980.43 € en 2024).

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 s'élèvent à 7 414 419.15 € (contre 6 552 232.05 € en 2023) pour une prévision au budget primitif de (contre 7 568 260.00 € en 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 6 699 821.99 € soit 1 481.58 € par habitant contre 1 195.24 € en 2023. Elles sont en hausse : + 23,96 % par rapport à 2022 (contre 5.59 % en 2023).

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 89.33 % (88.15 % en 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont donc été estimées au plus juste et ce, malgré la conjoncture et les aléas organisationnels et techniques.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles ont représenté 2 484 297.78 € (contre 2 240 611.29 € en 2023) soit 37.08 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 35.85 % en 2023). Soit une hausse de 10.88 % par rapport à 2023.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à 3 616 103.08 € et donc en hausse par rapport à 2024 de 3.57 % (3 487 170.24 € en 2023).

Ce chapitre 012 représente 53.97 % des dépenses réelles de fonctionnement (55.80 % en 2023 ; soit une hausse de 1,83 %).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 691.55 € (contre 669.19 € en 2023) soit une hausse de 3.34 %.

Les dépenses de personnel augmentent de manière mécanique tous les ans en raison du « Glissement Vieillesse Technicité », des avancements de grades et d'échelons des agents. A cela, il faut ajouter pour l'exercice 2024 les mouvements de personnel (recrutement(s), départ(s) en retraite, etc...)

Des facteurs externes viennent également faire varier ces dépenses tels que les évolutions des charges sociales, les mouvements de personnel, l'absentéisme, la GIPA, Primes instituées par l'Etat (ex : Forfait mobilité), etc.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 487 623.89 € contre 416 620.20 € en 2023, soit une hausse de 17.04%. Ces dépenses concernent principalement les indemnités et charges des élus, les subventions versées aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations.

Cette hausse s'explique par les éléments suivants : la régularisation de créances éteintes (32 560.00 €), de créances admises en non-valeur (1 492 €) et de l'augmentation des crédits en faveur des associations (21000€ de plus par rapport à 2023).

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 92 589.49 € contre 104 597.00 € en 2023 (diminution de 11.48 %).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 624.18 € contre 912.15 € en 2023. Ces dépenses concernent uniquement des remboursements de titres sur l'année antérieure.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement en 2024 se sont élevées à 7 655 329.44 € (contre 6 885 665.63 € en 2023) et donc, hors reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent de 1 203 433.58 € (l'excédent 2023 repris en section de fonctionnement sur 2024 était de 1 450 000.00).

Globalement, nous avons perçu plus de recettes que prévu (Remboursements de salaires suite à l'absentéisme, Concessions, Redevances ODP, Bars de plage, etc).

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces produits ont rapporté 333 644.09 € et ont augmenté par rapport à ceux de l'année 2023 (277 165.99 €). Difficilement évaluables, les redevances ont été plus importantes que prévues ; elles regroupent celles issues des redevances d'O.D.P., des concessions, droits de stationnement, de la fréquentation des services de cantine/garderie, CLSH, etc...)

Fiscalité Locale : les impôts et taxes et Fiscalité reversée (Chapitre 73)

Ces recettes représentent 4 804 113.74 € soit 62.76 % (71.14 % en 2023) des recettes réelles de fonctionnement contre 4 548 798.34 € en 2023.

Ces produits enregistrent une hausse de 255 315 € (Encaissements des Impôts locaux et de la Taxe sur Electricité plus importantes)

Ce chapitre regroupe entre autres :

- La fiscalité directe : 3 539 651.00 € (contre 3 375 588.00 € en 2023), y compris le reversement de fiscalité de la CA2BM pour 331 404.89 € (contre 349 390.89 € en 2023)
- La fiscalité indirecte :
 - o Taxe additionnelle et droits de mutation : 829 267.00 € (contre 719 254.23 € en 2023),
 - o Taxe sur l'électricité : 187 473.55 € (contre 238 202.59 €)
 - o Droits de place : 43 671.12 € (contre 46 754.04 € en 2023)
 - o Taxe de séjour : 204 051.07 € (contre 168 999.48 € en 2023)

Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 1 542 304.22 € en très légère hausse par rapport à 2023 (1 500 640.48 €).

Il se compose principalement de :

- la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) pour 897 521.00 € (contre 882 660 € en 2023 soit + 1,66 %)
- la Dotation de solidarité Rurale pour 547 218.00 € (contre 540 256 € en 2023 soit + 1.29 %)
- des allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation soit 9 359 € (contre 9 219.00 € en 2023 soit + 1.52 %).

Il reprend également le FCTVA (pour la part des dépenses de fonctionnement de 2022) pour 61 235.99 € (contre 63 865.48 € en 2023) et la « Dotation Elu local » pour un montant de 163.00 €.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils concernent les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 103 453.73 € (contre 79 013.29 € en 2023). Elles sont le reflet essentiellement des encaissements de loyers, locations de salles et des remboursements de sinistres

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

En 2024, ils se sont élevés à 375 000.00 € contre 133.32 € en 2023 ; ces recettes reflètent la vente de matériel (reprise sur achat : 14 000 €) et de terrains (361 000 €).

Ce chapitre reprend également des annulations de mandats antérieurs à 2024 mais il n'y en a eu aucun sur cette année.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A Les dépenses d'investissement

Environ 1 477 millions d'euros étaient inscrits au budget primitif (contre 2 928 € en 2023).

Les dépenses réelles (hors écritures d'ordre) s'élèvent à 1 393 336.73 € contre 1 683 697.63 € en 2023.

Rappel des principales dépenses d'équipement en 2024 :

*** Travaux :**

- Désamiantage d'une partie de la toiture des Services Techniques (66 779 €)
- Démolition de la Salle des Bleuets (46 776 €)
- Raccordements Electriques bars de plage et autres (25 034 €)
- Mise en lumière de l'église (58 236 €)

- Réalisation d'une fresque murale au Complexe Sportif (3 587 €) (Œuvres réalisées par Johann GRENIER dans le cadre d'une volonté d'améliorer le visuel intérieur de la structure. Dépense pouvant être rattachée au « 1% artistique »)
- Installation de « Box » à l'accueil de la Mairie (15 623 €)
- Solde de l'Espace Multisport de chez AGORESPACE sur la Digue 11 872 €)
- Solde de l'Installation du DAB (48 023 €)
- Installation Caméras Vidéo Protection (110 178 €)
- Installation Caméras Vidéo Protection Projet Terminus (162 695 €)
- Tranchée drainante Avenue de Nice (15 526 €)
- Création d'une sous-voirie Rue des Aubépines (13 575 €)
- Démolition et reprise d'une tranchée d'infiltration Rue des Jonquilles (25 321 €)
- Aire de Jeux Rue des Têtus (9 580 €)
- Platelages (85 200 €)
- Vitraux de l'église (13 752 €)
- Clôture supplémentaire Skate Parc (32 808 €)

*** Achats de Matériels et véhicules pour les Services Techniques et Espaces Verts :**

- Camion FIAT DUCATO pour le Service Technique (41 364 €)
- 1 Tondeuse frontale KUBOTA (42 000 €)
- 1 disqueuse, batterie, 2 souffleurs et 1 tronçonneuse (4 450 €)
- 1 Mono-pompe (5 177 €)
- Tuyaux de refoulement (2 041 €)
- 1 débroussailluse, 8 batteries, 1 réciprocatteur, 1 kit rail et 1 Ripagreen (2 235 €)
- Kit de pose mobilier urbain (3 988 €)
- 2 tondeuses (4 435 €)
- Presse hydraulique (1 159 €)
- 1 laser rotatif (1 026 €)
- 1 pack échelle de toit (1 223 €)
- 1 Scie circulaire
- 1 boulonneuse à choc
- 1 visseuse automatique
-

*** Achats de Matériel informatique :**

- Ordinateur portable pour le service de Service des Festivités (lettrage) (1018 €)

*** Achat de Mobilier (intérieur / extérieur) :**

- 30 bancs bleus et 30 corbeilles (40 638 €)

*** Autres achats :**

- Arbres (6 797 €)
- Cage de stockage (4 844 €)
- 1 Défibrillateur Local Musculation (1500 €)
- Illuminations x 10 (41 947 €)
- 5 chars à voile (20 000 €)
- Panneau d'affichage Complexe sportif (7 080 €)
- 30 Monoblocs de sécurité Plan Vigipirate (5 772 €)
- Matériel sono pour festivités (4 042 €)
- 6 Praticables podium MTL (3 377 €)
- 1 PIETO (2 987 €)
- 1 paire de buts (1 770 €)
- 2 armes GLOCK (1 354 €) et 1 tube à sable (959 €) pour la Police Municipale
- 1 table échiquier avec 2 assises (2 382 €)

- Filet anti oiseaux Ecole (3 108 €)
- Meuble de tri Cantine (1 140 €)

A noter, que des restes à réaliser seront repris sur le Budget 2024 pour un montant de :

- En dépenses : 519 517.31 € sont basculés en 2025 (contre 684 403.91 € sur 2023) et correspondent à des travaux démarrés mais non terminés fin 2023 et/ou 2024 ainsi qu'à des commandes pour lesquelles les factures n'ont pas été transmises dans les temps par les fournisseurs.

Il s'agit notamment et pour l'essentiel :

- Des honoraires de Maîtrise d'œuvre pour le dossier Vidéo Surveillance, travaux de lutte contre les inondations et le projet d'extension de la Bibliothèque (50 411.73 €)
- De plusieurs extensions « privées » au réseau (308 595.88 €)
- Travaux d'extension de la bibliothèque (121 015.34 €)
- Raccordements aux réseaux demandés par la commune (DAB et Boulodrome)
- Matériel pour la lutte contre les inondations
- Une cabine de plage
- Praticables, buts, etc

- En recettes : Aucune.

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 s'élevait à 2 862 747.81 € contre 3 217 613.18 € au 1^{er} janvier 2023. Au 31 décembre 2024, il était de 2 530 735.04 € (soit - 11,60 % par rapport à 2023). A cette même date, il reste 5 emprunts en cours de remboursement.

La commune n'a pas emprunté en 2024.

B Les recettes d'investissement

En 2024, les recettes réelles de la commune ont représenté 1 096 797.84 € contre 1 156 032.07 € en 2023. L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à 580 000 €.

Les Dotations et fonds divers (Chapitre 10)

La commune a perçu 828 537.69 € (contre 671 480.01 € en 2023) dont :

- Le F.C.T.V.A. à hauteur de 102 317.37 € contre 113 762.10 € en 2023,
- La taxe d'aménagement pour 142 614.03 € contre 255 812.81 € en 2023,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 580 000 € contre 301 905.10 € en 2023.

Les Subventions d'investissement (Chapitre 13)

La commune a encaissé 190 654.94 € en 2024 (contre 157 845.89 € en 2023) correspondant à des subventions versées par :

- La Région, à hauteur de 24 1170.57 € pour la création du terrain multisport et Aire de Fitness,
- L'Angleterre, à hauteur de 166 537.37 € pour le Programme Terminus (Vidéo Protection)

Les Emprunts et autres (Chapitre 16)

Les dépôts et cautionnement se sont élevés à 24 925.21 € (cautions cabines de plage et jardins familiaux) contre 24 385.00 € en 2023 soit une très légère hausse de 2,17 % par rapport à 2023.